

## **Journées d'échanges sur les bilans d'émission de gaz à effet de serre et les plans d'actions.**

### **Table ronde 1: quelle organisation mettre en place pour réussir la démarche?**

Intervention de Jean-Marie CLAUSTRE

La Direction régionale du Nord Pas-de-Calais a été confrontée aux questions du développement durable dans le contexte régional très fortement marqué par la crise socio-économique, laissant de nombreuses friches urbaines et industrielles, pour lesquelles la culture a montré, à plusieurs occasions récentes, ses potentialités en matière de développement et de résiliences des territoires.

La nécessité de répondre de manière raisonnée aux performances énergétiques du patrimoine bâti a par ailleurs conduit les services de l'architecture et du patrimoine à s'interroger sur la qualité du cadre de vie et de son maintien, dans leur rôle de contrôle de la qualité architecturale, notamment dans les espaces protégés, face aux exigences des diverses directives d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

L'image d'un Etat exemplaire, conduisait aussi naturellement la DRAC à engager sa propre démarche en concordance avec la stratégie ministérielle de développement durable, dans l'usage de son patrimoine immobilier et dans son fonctionnement quotidien, pour sensibiliser ses agents dans une action durable de réduction des gaz à effet de serre.

Ainsi, l'obligation de réaliser le BEGES a permis de constituer un plan d'action visant, dans un premier temps, la réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 et, enfin, pour engager une réflexion plus large sur la transition énergétique dans la mise en oeuvre des politiques culturelles relayées par la DRAC, dans toutes ses composantes, à l'échelle régionale.